



Historique de Solwatt

Les soutiens **Solwatt** ont été attribués entre 2007 et 2013 pour les installations de panneaux photovoltaïques d'une puissance inférieure à 10KWc (résidentiel principalement).

- Le système Solwatt prévoyait l'octroi pour une durée de 15 ans de certificats verts (CV) contre la production d'électricité renouvelable photovoltaïque.
- Ces certificats verts sont soit vendus auprès des fournisseurs d'électricité (qui ont l'obligation d'en acheter un certain pourcentage), soit par Elia le gestionnaire de réseau de transport à un prix minimum de 65 €/CV.
- Les derniers mois du système Solwatt ont donné lieu à un rush sur les installations pour profiter du soutien. Ainsi en 2011 et 2012 c'est la moitié (1800 MWc) du parc de PV résidentiels wallons actuel qui a été installé.
- En avril 2013, devant le risque d'inflation du nombre de CV en circulation, le Gouvernement met fin au système Solwatt et crée un nouveau système de soutien par prime : **Qualiwatt**.
- En 2014, le Gouvernement approuve définitivement la **réduction de la durée d'octroi** des certificats verts pour les bénéficiaires de SOLWATT. Parallèlement, il promet la possibilité d'introduire un dossier à la CWAPE pour prolonger la durée d'octroi au cas par cas avec pour promesse de garantir une rentabilité de 7 %.
- Pour gérer l'excès de CV en circulation et éviter une bulle, plusieurs **mises au frigo des CV excédentaires** ont été réalisées. En 2017, Monsieur Crucke nomme une task force qui reçoit pour mandat d'apporter une solution structurelle.

Description des enjeux

Les soutiens Solwatt représentent 46 % de tous les certificats verts distribués en 2016... Cela veut dire que pratiquement, **la moitié du soutien octroyé aux renouvelables part vers les bénéficiaire de Solwatt qui ne produisent pourtant que 12 % l'électricité verte wallonne**. Ce passif Solwatt explique donc une grande partie de la surcharge appliquée par Elia et répercutée sur la facture des autres consommateurs.

Quel est le montant en jeu

Comment est calculée la bulle ?

Il est important de savoir comment sont calculés les montants mentionnés ici. Pour le chiffre de 850 millions d'euros, il s'agit de la valeur de la quantité de CV excédentaire sur le marché **pour ne pas devoir augmenter la surcharge ELIA sur la facture...** Hors, cette surcharge ELIA est déjà un dysfonctionnement du « marché » des certificats verts car elle démontre un excédent de CV par rapport à la demande c'est à dire à la quantité de CV qui doivent être achetés par les fournisseurs... En réalité, la « bulle » est donc bien plus importante qu'annoncé.



Deux options pour le Gouvernement :

1. si la durée d'octroi reste de 10 ans, l'Administration calculait la « bulle » à plus de **540 millions d'euros sur 5 ans** (entre 2017 et 2022) ;
2. si la durée d'octroi repasse à 15 ans (remise à 100 du facteur k pour les installations Solwatt) le coût supplémentaire **est estimé à 850 M€** pour le paiement d'un excédent de 13 millions de CV (à partir de 2017 mais surtout à partir de 2021 soit 10 ans après le boom d'installation...). **C'est ce montant qui est en jeu ici.**

Proposition de la task force Ernst

Selon [l'Écho](#) et [La Libre](#) sur la question des CV Solwatt, la task force ERNST proposerait un rétablissement du facteur K à 100 c'est-à-dire de **repasser à une période d'octroi de 15 ans pour les 80.000 installations Solwatt réalisées entre 2007 et 2012...** **Le paiement de ces 5 ans de CV supplémentaires sera étalé sur 10 ans**, et les bénéficiaires de Solwatt **devront introduire une demande** pour recevoir leurs 5 ans de CV...

Quelle est la rentabilité des installations Solwatt ?

Est-ce que les personnes qui ont installé des PV Solwatt ont retouché leurs billes? Ont-elles eu un rendement important et si oui lequel ? C'est le cœur du dossier. Et la réponse en pratique varie certainement d'un utilisateur à l'autre en fonction de différents facteurs dont : la part de fond propre dans l'investissement, l'orientation des panneaux, les éventuels frais supplémentaires (problèmes techniques) et surtout le mode de financement (tiers investisseur).

A ce stade nous pouvons tout de même constater que :

- 630.970 MWh d'électricité verte produits en 2016 par les PV Solwatt contre le versement de 3,9 millions de CV à 65 euros soit un soutien en 2016 de 401€/MWh. A comparer avec un soutien de 0 euro pour les PV après juin 2018 !
- le groupe facteur K qui avait été mis sur place par le Ministre Furlan avait préconisé un facteur K remis à 100 pour les Solwatt les plus anciens, au moment où le coût d'installation des panneaux PV était encore très élevé (2007-2009), cette proposition pourrait sans doute être discutée s'il est avéré que les premiers installateurs n'ont pas retouché de rentabilité décente pour leurs investissements.

En conclusion donc, la grande majorité des installations SOLWATT ont été largement rentabilisées avec des taux de rentabilité largement supérieurs au 7 %. Les 5 ans supplémentaires de CV peuvent être clairement comparés à **une rente payée par la collectivité au-delà de toute rentabilité raisonnable.**